

Courrier aux professeurs d'histoire-géographie
06/04/2020

Chères et chers collègues,

La mobilisation exceptionnelle des équipes dans les établissements se poursuit et permet actuellement d'installer, dans la durée, la continuité pédagogique dans le contexte complexe qui s'impose à tous. Nous mesurons l'intense travail que vous devez fournir quotidiennement pour maintenir le lien avec vos élèves et assurer le suivi des apprentissages.

A la suite des nombreuses questions posées lors de nos échanges sur **l'évaluation et les examens** et des décisions ministérielles prises vendredi dernier à ce sujet, nous tenons à consacrer l'essentiel de ce courriel à cette question et à partager avec vous quelques pistes de réflexion sur les conséquences qu'il convient d'en tirer plus spécifiquement dans nos disciplines. **Nous apporterons des informations complémentaires ces prochains jours sur les points qui restent à préciser.**

Les **principes généraux** qui déterminent le passage des examens cette année du fait de la crise sanitaire sont synthétisés dans **le communiqué de presse du ministère** que nous vous plaçons en pièce jointe de ce message. Pour mettre en exergue les points saillants, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Pour des impératifs sanitaires, **les épreuves habituellement passées dans nos disciplines ne se tiendront pas.**
- Le diplôme national du brevet ainsi que les baccalauréats généraux et technologiques seront obtenus **sur la base du contrôle continu.**
- Le contrôle continu inclut l'ensemble des notes obtenues lors des trois trimestres de l'année scolaire **à l'exception des notes attribuées pendant la période de confinement.**
- Les **critères de sérieux et d'assiduité** contribuent à nourrir l'appréciation pour l'attribution des diplômes.

Concernant **l'histoire-géographie**, cela se traduit concrètement par les dispositions suivantes :

Pour le DNB

- L'épreuve écrite et l'épreuve orale (qui pouvait comporter une dimension liée à des travaux effectués au sein de nos disciplines) n'ont pas lieu.
- Le diplôme est délivré sur la base du niveau de maîtrise des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Les notes obtenues pendant l'année, hors période de confinement, et contenues dans le livret scolaire examiné au troisième trimestre fondent l'appréciation du niveau de maîtrise des compétences de l'élève.

Pour les élèves de 1^{ère} dans le tronc commun

- L'épreuve d'histoire-géographie de la deuxième session d'E3C ne se tient pas.

- La note d'E3C2 retenue pour l'obtention du baccalauréat correspondra à la moyenne des deux notes obtenues lors de l'E3C1 et l'E3C 3 (cette dernière étant passée en 2021 par les élèves de terminale).
- Les élèves qui n'auraient pas passé l'E3C1 devront la passer dès que les conditions de réouverture de leur établissement le permettront.

Pour les élèves de 1^{ère} ayant suivi la spécialité HGGSP et ne la poursuivant pas en terminale

- L'épreuve d'E3C de composition ne se tient pas.
- La note retenue pour l'obtention du baccalauréat est la moyenne des notes obtenues au cours de l'année, hors période de confinement, et contenue dans le livret scolaire.

Pour les élèves de terminale

- Les épreuves écrites des différentes séries sont annulées.
- Les notes obtenues durant l'année, hors période de confinement, contenues dans le livret scolaire fondent la note arrêtée dans la discipline par un jury d'examen des livrets.
- Pour arrêter la note, le jury tient également compte des critères de progression de l'élève, d'efforts fournis par lui et soulignés par le conseil de classe et d'assiduité.
- Les coefficients habituels affectés à la note arrêtée dans notre discipline dans les différentes séries sont conservés.
- La note obtenue l'an dernier par les élèves de STI2D lors de l'épreuve anticipée est conservée.
- A l'issue de l'attribution des notes par le jury d'examen des livrets, les élèves qui auraient entre 8 et 9,9 de moyenne pourront passer les oraux de rattrapage dans les conditions ordinaires : possibilité de choisir deux matières à présenter à l'oral entre le 8 et le 10 juillet.
- Sur proposition du jury, les élèves n'ayant pas obtenu le baccalauréat lors de cette session de juin auront la possibilité de se présenter à la session de septembre.

Il est à noter que les dispositions prises **s'imposent naturellement à tous** pour des raisons d'équité et qu'elles ne peuvent de ce fait être modulées. Par ailleurs, **certaines modalités pratiques d'attribution des diplômes**, comme le déroulement concrets des conseils de classe ou des jurys, l'attribution de la note sanctionnant l'obtention de la mention « section européenne » ou la délivrance des bacs binationaux (Abibac, Bachibac...) feront l'objet de précisions ultérieures. Nous vous invitons à consulter régulièrement la **FAQ dédiée** mise à disposition par le Ministère, qui sera régulièrement actualisée. Enfin, comme pour tout processus ayant trait à la délivrance de diplôme, **un travail d'harmonisation académique** est prévu afin de veiller à garantir l'égalité de traitement entre les candidats.

Concernant la poursuite de la mise en œuvre de la continuité pédagogique en histoire-géographie, les dispositions prises dans le cadre exceptionnel que nous connaissons cette année amènent à **un certain nombre de réflexions pédagogiques sur lesquelles nous vous invitons à porter votre attention**. A ce sujet, nous vous encourageons à **nous faire part de vos éventuelles remarques ou interrogations** ces prochains jours.

- Comme nous l'avons largement évoqué ensemble lors de ces dernières semaines, **le principe du caractère formatif des évaluations effectuées lors de la période**

d'enseignement à distance est désormais clairement établi. Aucune évaluation n'étant comptabilisée dans le livret scolaire durant cette période, il n'y a pas grand sens à proposer des évaluations sommatives aux élèves. Une notation indicative, bienveillante et motivante peut être attribuée pour des travaux d'élèves, mais elle peut être également —et avantageusement— remplacée par des remarques et des conseils formatifs utiles à la remédiation.

- En deuxième lieu, s'il reste important de revoir ce qui a été fait lors de l'année en vue de consolider les acquis, les épreuves de fin d'année étant annulées dans les classes d'examen, **il n'est pas nécessaire de procéder à des révisions planifiées** sur le mode de ce qui se faisait lors des années précédentes.
- En troisième lieu, le **sérieux et l'assiduité des élèves par rapport au travail proposé pendant la période de confinement est clairement à valoriser.** Ce critère est explicitement posé dans la délivrance des examens et peut constituer un levier de motivation pour les élèves. Naturellement, afin de ne pas pénaliser les élèves présentant des fragilités ou d'éviter de renforcer les inégalités, il est important de continuer à discerner — ce qui parfois ne s'avère sans doute pas facile, nous en avons bien conscience — les situations où les élèves ne travaillent pas par manque de sérieux de celles où les élèves sont empêchés de travailler d'une manière optimale du fait de leurs difficultés, des contextes familiaux dans lesquels ils se trouvent ou de leurs éventuelles difficultés matérielles d'accès aux travaux proposés.
- Enfin, nous attirons votre attention sur un point important **concernant la prise en compte d'éventuelles notes obtenues au troisième trimestre après la reprise des cours.** Les documents ministériels insistent —avec raison et bon sens— sur le fait que, compte-tenu de la situation exceptionnelle de confinement que nous connaissons, la bienveillance s'impose plus encore qu'habituellement. Les élèves n'auront pas tous eu la possibilité de travailler dans des conditions égales et, nécessairement et en dépit des efforts déployés par les professeurs, n'auront pas tous progressé dans leurs apprentissages au même rythme. De ce fait, si d'éventuelles évaluations devaient être proposées, celles-ci devront porter sur des notions effectivement travaillées en classe. En pratique et parce qu'aussi le temps manquera, **il conviendra de toute façon de consacrer la reprise des cours avant tout aux enseignements** et non à l'évaluation de ce qui aura été fait lors de la période de confinement ou encore à la multiplication d'évaluations en vue d'avoir des notes. Par conséquent, **nous vous déconseillons fortement d'organiser le travail que vous proposez actuellement aux élèves lors de la période d'enseignement à distance dans la perspective d'évaluations planifiées pour le retour en classe**, d'autant plus que la date effective de ce retour n'est pour l'heure pas connue.

Nous souhaitons, avant de clore ce courrier, assurer nos collègues souffrants de tous nos vœux de prompt rétablissement. Nous vous remercions encore très sincèrement pour le travail mis en place afin d'accompagner au mieux tous vos élèves. Ces actions s'inscrivent désormais dans la durée. Nous restons bien évidemment à vos côtés, et continuons, par les échanges que nous avons avec vous, à nourrir le développement d'une expertise commune.

Bien à vous,

Les IA-IPR d'histoire-géographie de l'académie de Strasbourg